



# COTATION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT

Critères et pondération

Service Habitat

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE





GRILLE DE COTATION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE

Thématiques	Critères	Nature du critère	Pondération	Pièces à fournir au guichet enregistreur ou à joindre sur la demande de logement social en ligne	Méthode de calcul des critères
Ancrage territorial	Habite la commune	facultatif	10	<b>Pour justifier le critère il faut au moins 1 des pièces suivantes :</b> - Contrat de location/justificatif de propriété - Attestation d'hébergement ou de domiciliation - Reçu d'hôtel - Rapport d'un travailleur social	Calculé à partir du CERFA si le champ de la ville du logement actuel et de la ville souhaitée pour le futur logement sont complétés. Le critère est validé si les villes correspondent.
	Travaille dans l'EPCI	facultatif	10	<b>Pour justifier le critère il faut la pièce suivante :</b> - Contrat de travail	Calculé à partir du CERFA si le champ de la ville du lieu de travail principal et de la ville souhaitée pour le futur logement sont complétés. Le critère est validé si les villes correspondent.
Composition familiale	Naissance attendue dans un logement trop petit	facultatif	5	<b>Pour justifier le critère il faut toutes les pièces suivantes :</b> - Certificat de grossesse - Contrat de location/Justificatif de propriété - Livret de famille ou acte d'Etat civil	Le critère est validé si le champ suivant est coché : - "Logement trop petit" Et s'il y a au moins : - un enfant à naître
	Divorce ou séparation	facultatif	5	<b>Pour justifier le critère il faut la pièce suivante :</b> - Jugement de divorce, ordonnance de non conciliation ou autres jugements familiaux	Le critère est validé si le champ suivant est coché : - "Divorce ou séparation"
Situation professionnelle	CDD/interim	facultatif	10	<b>Pour justifier le critère, il faut la pièce suivante :</b> - Contrat de travail	Le critère est validé si au moins un champ suivant est coché : - Vous êtes en CDD ou intérim <b>ou</b> , - Votre conjoint ou codemandeur est en CDD ou intérim
	Etudiant ou apprenti	facultatif	5	<b>Pour justifier le critère il faut au moins 1 des pièces suivantes :</b> - Carte d'étudiant - Contrat de travail	Le critère est validé si le champ "étudiant ou apprenti" est coché pour le demandeur ou le codemandeur.
	Travailleurs de 1 <sup>ère</sup> ligne et jeunes actifs	local	10	<b>Pour justifier le critère il faut les pièces suivantes :</b> - Contrat de travail du demandeur ou du co-demandeur - Pour les jeunes de moins de 30 ans, carte d'identité ou passeport du codemandeur	<b>Le critère est validé manuellement par le guichet</b>
	Actifs hors contingent dédié	local	10	<b>Pour justifier le critère, il faut la pièce suivante :</b> - Contrat de travail	<b>Le critère est validé manuellement par le guichet</b>
	Logement repris ou mis en vente par le propriétaire	facultatif	5	<b>Pour valider le critère, il faut la pièce suivante :</b> - Lettre de congé du propriétaire	Le critère est validé si le champ suivant est coché : - Logement repris ou mis en vente par son propriétaire
	Mutations internes au parc social	facultatif	10	<b>Pour valider le critère, il faut la pièce suivante :</b> - Contrat de location/justificatif de propriété	Le critère est validé si le champ suivant est coché : - Locataire d'un logement social
	Situation exceptionnelle examinée sur présentation d'un rapport social	local	10	<b>Pour justifier le critère, il faut la pièce suivante :</b> - Rapport d'un travailleur social	<b>Le critère est validé manuellement par le guichet</b>
	Propriétaire en difficulté	local	10	<b>Pour justifier le critère il faut au moins 1 des pièces suivantes :</b> - Plan d'apurement de la dette - Démarches en cours attestées par un travailleur social ou une association ou autre document démontrant les difficultés	<b>Le critère est validé manuellement par le guichet</b>

Situation logement actuel	Taux d'effort trop élevé	facultatif	10	<p><b>Pour justifier le critère, il faut au moins une des pièces suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche de paie du demandeur et le cas échéant de son conjoint et de chaque codemandeur et des personnes à charge</li> <li>- Justificatif de ressources</li> <li>- Attestation CAF</li> </ul> <p>et il faut la pièce suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quittance ou tout autre justificatif de loyer à jour</li> </ul>	<p><b>Le critère est validé si le champ "OUI" est coché à la question :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- si vous payez un loyer ou une redevance montant mensuel (loyer+charges)</li> </ul> <p><b>et si la formule suivante est respectée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- (Loyer+charges)-aides&gt;plafond x ressources</li> </ul> <p>Le critère est calculé à partir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du loyer et des charges du logement actuel</li> <li>- de l'aide personnelle au logement</li> <li>- des ressources du demandeur</li> <li>- des ressources du conjoint ou du codemandeur</li> <li>- des ressources des autres personnes fiscalement à charge</li> </ul> <p><b>et à partir du plafond paramétré à 33%</b></p>
	Locataire d'1 logement social sous-occupé ou sur-occupé	local	5	<p><b>Pour valider le critère, il faut la pièce suivante :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat de location</li> </ul>	<b>Le critère est validé manuellement par le guichet</b>
Procédure	Bonus / pièces valides et à jour	local	10		<b>Le critère est validé manuellement par le guichet</b>
	Malus / Fausse déclaration	local	-50		<b>Le critère est validé manuellement par le guichet</b>
	Malus / Refus logement adapté	local	-50		<b>Le critère est validé manuellement par le guichet</b>
<b>Thématiques</b>	<b>Critères obligatoires</b>	<b>Nature du critère</b>	<b>Pondération</b>	<b>Pièces à fournir au guichet enregistreur ou à joindre sur la demande de logement social en ligne</b>	<b>Méthode de calcul des critères</b>
DALO	DALO	obligatoire	100	Aucune pièce n'est requise	Automatique dès la validation de la reconnaissance DALO par la préfecture
Ressources	1er quartile	obligatoire	50	<p><b>Pour justifier le critère il faut au moins 1 des pièces suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche de paie du demandeur et le cas échéant de son conjoint et de chaque codemandeur et des personnes à charge</li> <li>- Justificatif de ressources</li> <li>- Attestation CAF</li> </ul>	Le critère est validé si le foyer appartient aux 25% les plus pauvres de l'EPCI.
Situation professionnelle	A vécu une période de chômage de longue durée	obligatoire	50	<p><b>Pour justifier le critère il faut la pièce suivante :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation de formation ou autre justificatif de situation</li> </ul>	<p>Le critère est validé si au moins 1 champ suivant est coché :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- vous avez vécu une période de chômage de plus d'un an <b>ou</b>,</li> <li>- votre conjoint ou votre codemandeur a vécu une période de chômage de plus d'un an</li> </ul>
	Logement indigne	obligatoire	50	<p><b>Pour justifier le critère, il faut au moins 1 des pièces suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêté d'interdiction d'habiter</li> <li>- Arrêté de péril d'immeuble</li> <li>- Arrêté d'insalubrité</li> <li>- Analyse plombémie/Diagnostic plomb/Diagnostic amiante</li> <li>- Rapport d'un travailleur social</li> <li>- Autres justificatifs de situation</li> </ul>	<p>Le critère est validé si le champ suivant est coché :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Logement indigne</li> </ul>

Mal logement	Personnes menacées d'expulsion sans relogement	<i>obligatoire</i>	50	<b>Pour justifier le critère, il faut la pièce suivante :</b> - jugement d'expulsion	Le critère est validé si le champ suivant est coché : - En procédure d'expulsion
	Logement non décent avec au moins 1 mineur	<i>obligatoire</i>	50	<b>Pour justifier le critère, il faut au moins 1 des pièces suivantes :</b> - Rapport d'un travailleur social - Autres justificatifs de situation et : - Livret de famille/Acte d'état civil	Le critère est validé si le champ suivant est coché : - Logement non décent et si il y a au moins : - un enfant à charge ou, - en enfant en droit de visite ou, - un codemandeur de moins de 18 ans
	Sur occupation avec au moins 1 mineur	<i>obligatoire</i>	50	<b>Pour justifier le critère, il faut toutes les pièces suivantes :</b> - Contrat de location/justificatif de propriété - Livret de famille/acte d'état civil	Le critère est validé si au moins 1 critère est validé : - Sur occupation (nombre de pièces)" - Sur occupation (surface)" et si il y a au moins : - un enfant à charge ou, - en enfant en droit de visite ou, - un codemandeur de moins de 18 ans
Hébergement	Personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou lgt de transition	<i>obligatoire</i>	50	<b>Pour justifier le critère, il faut au moins 1 des pièces suivantes :</b> - Rapport d'un travailleur social - Attestation d'hébergement ou de domiciliation	Le critère est validé si au moins un des champs suivants est coché : - Logé au logement-foyer - Résidence Hôtelière à vocation sociale - Structure d'hébergement - Centre départemental de l'enfance - Logement temporaire
	Personnes dépourvues de logement et d'hébergement	<i>obligatoire</i>	50	<b>Pour justifier le critère, il faut au moins 1 des pièces suivantes :</b> - Rapport d'un travailleur social - Attestation d'hébergement ou de domiciliation	Le critère est validé si au moins une des champs suivants est coché : - Sans abri, habitat de fortune, bidonville - Occupant sans titre, squat - Camping - Habitat mobile
	Personnes hébergées par des tiers	<i>obligatoire</i>	50	<b>Pour justifier le critère, il faut au moins une des pièces suivantes :</b> - Rapport d'un travailleur social - Attestation d'hébergement ou de domiciliation	Le critère est validé si au moins un des champs suivants est coché : - Chez les parents ou chez les enfants - Chez un particulier - A l'hôtel
	Logement bientôt démoli	<i>obligatoire</i>	50	<b>Pour justifier le critère, aucune pièce n'est requise</b>	Le critère validé si le champ suivant est coché : - Logement bientôt démoli
	Personne en situation de handicap	<i>obligatoire</i>	50	<b>Pour justifier le critère il faut au moins 1 des pièces suivantes :</b> - Carte d'invalidité ou décision de la commission administrative compétente (MPDPH...) - Justificatif des besoins d'adaptation (certificat médical ou autre document)	Le critère est validé si au moins 1 des champs suivants est coché ou saisie : - Nombre de personnes en situation de handicap - Allocation d'adulte handicapé (AAH) - Allocation d'éducation d'enfant handicapé - Allocation journalière de présence parentale - Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie

Santé / violences	<b>Violence au sein du couple ou menace de mariage forcé</b>	<i>obligatoire</i>	<b>50</b>	<b>Pour justifier le critère, il faut au moins 1 des pièces suivantes :</b> - Situation d'urgence attestée par une décision du juge ou récépissé de dépôt de plainte ou par une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales - Dépôt de plainte ou main courante pour violences conjugales	Le critère est validé si le champ suivant est coché : - Violences au sein du couple ou menace de mariage forcé
	<b>Personnes victimes de viol ou d'agression sexuelle à leur domicile ou à ses abords</b>	<i>obligatoire</i>	<b>50</b>	<b>Pour justifier le critère, aucune pièce n'est requise</b>	<b>Le critère est validé manuellement par le guichet</b>
	<b>Personnes engagées dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle</b>	<i>obligatoire</i>	<b>50</b>	<b>Pour justifier le critère, aucune pièce n'est requise</b>	<b>Le critère est validé manuellement par le guichet</b>
	<b>Personnes victime de l'une des infractions de traite des êtres humains ou proxénétisme</b>	<i>obligatoire</i>	<b>50</b>	<b>Pour justifier le critère, aucune pièce n'est requise</b>	<b>Le critère est validé manuellement par le guichet</b>
	<b>Appartement de coordination thérapeutique</b>	<i>obligatoire</i>	<b>50</b>	<b>Pour justifier le critère, il faut la pièce suivante :</b> - Attestation d'hébergement ou de domiciliation	Le critère est validé si le champ suivant est coché : - En appartement de coordination thérapeutique



## Note explicative de la grille de cotation de l'Agglomération Melun Val de Seine

La grille, les critères et la pondération, a été travaillée avec les Elu(e)s du territoire sur la base demande de logement enregistrées à leur guichet. Suivant les champs renseignés et les coches activés sur la demande de logement **et** la présence des pièces jointes\* au dossier la cotation se calcul automatiquement\*\*

\* Présence de la PJ avec l'indice "Périmètre réglementaire" ou présence de la PJ avec l'indice "non vérifiée" accompagnée d'une date de validité renseignée si un champ "date" est associé

\*\* Plusieurs méthodes de calcul des critères :

Les coches : validés en fonction des coches du Cerfa

Les calculés : calculés à partir des champs libres du Cerfa

Les Manuel : validés par un guichet après analyse de la demande

Le DALO : validé lorsque la demande est validée par la commission DALO